

Le 7 mai 2020

Madame Kathy Price  
Responsable de campagne – Amérique latine  
Amnistie internationale Canada  
312, avenue Laurier Est  
Ottawa (Ontario) K1N 6P6

Madame,

La présente fait suite à votre pétition concernant le soutien financier accordé par Exportation et développement Canada (EDC) à la société Empresas Públicas de Medellín (EPM) et, par extension, au barrage Hidroituango, en Colombie.

À titre d'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC a le mandat de soutenir la croissance des entreprises canadiennes à l'international et de développer le commerce du pays. Une partie importante de ce mandat passe par l'appui des entreprises canadiennes dans leurs démarches de pénétration de nouveaux marchés. Notre objectif est de fournir le soutien nécessaire aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent croître et faire des affaires de manière responsable et durable. À cette fin, nous devons notamment travailler à imposer des normes plus rigoureuses aux acheteurs et aux fournisseurs étrangers.

En 2015, EDC a accordé un prêt de 466 millions de dollars canadiens à EPM, une part duquel était destinée au barrage Hidroituango dans le cadre d'un financement consorsial au titre de ce projet. Ce barrage est l'un des plus gros projets d'infrastructure de l'histoire du pays; une fois terminé, il devrait fournir le cinquième de l'électricité de la Colombie. Des PME canadiennes se sont montrées grandement intéressées par une éventuelle participation à la chaîne d'approvisionnement d'EPM en Colombie, et les occasions étaient là. C'était alors le rôle d'EDC de les mettre en contact avec la société.

Avant d'accorder le prêt, EDC a procédé au contrôle préalable des incidences environnementales et sociales d'EPM, y compris du barrage Hidroituango. Il s'agit d'une étape standard dans les démarches d'EDC préalables à la conclusion d'une transaction, étape grâce à laquelle nous pouvons déceler les risques potentiels et faire ainsi un choix éclairé. Si un risque important pour l'environnement, la communauté ou une autre partie prenante est décelé, EDC évalue avec l'organisation quelles mesures d'atténuation doivent être mises en place avant la conclusion de l'accord. À l'époque, nous étions satisfaits des résultats du contrôle et avons décidé d'aller de l'avant.

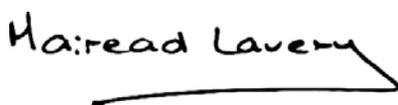
Malheureusement, en mai 2018, un tunnel creusé pour dévier le cours de l'eau durant la construction du barrage a éclaté, et une gigantesque vague a déferlé, ce qui a forcé l'évacuation de 25 000 personnes vers les hauteurs. Lorsqu'un nouveau problème ou événement survient, nous tâchons toujours de comprendre la situation afin d'appliquer les mesures appropriées. À la suite de cet incident, EDC a donc communiqué avec EPM pour savoir comment celle-ci gérait la situation et quelles mesures elle avait prises pour prévenir ce genre d'incident à l'avenir. Même si notre contrôle de départ indiquait que les systèmes en place étaient suffisants, notre expérience avec ce client a fait ressortir l'importance des contrôles préalables pas seulement en amont de la transaction, mais aussi en aval.

Les retombées humaines des activités auxquelles nous prenons part ont toujours été une question importante pour EDC. Nous avons donc apporté quelques changements majeurs à nos politiques et procédures en ce qui a trait à nos contrôles préalables et à nos activités. Désormais, nos évaluations techniques des projets de barrage et de mine sont beaucoup plus approfondies. Nous faisons plus de visites sur les lieux et faisons davantage participer les collectivités. En 2019, nous sommes devenus la première institution bancaire commerciale au pays à publier une [Politique sur les droits de la personne](#) fondée sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous sommes aussi devenus [le premier organisme de crédit à l'exportation à annoncer son appui](#) aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

En novembre dernier, des représentants d'EDC, dont le vice-président directeur et chef de la direction des affaires commerciales, Carl Burlock, ont rencontré [des représentants de la société civile canadienne et des défenseurs des droits de la personne colombiens](#) pour discuter du soutien accordé à EPM par EDC. Amnistie internationale Canada était au nombre des organisations représentées. Cette rencontre a permis à EDC de connaître l'avis des membres de la collectivité en Colombie; nous avons aussi profité de cette occasion unique pour tisser des liens avec des organisations comme Rios Vivos et la Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos. Le travail des défenseurs des droits de la personne et des activistes du milieu est extrêmement important. Par leur bravoure, ils savent se faire la voix de leurs communautés. Ces rencontres sont donc d'une grande aide, car elles donnent à EDC l'occasion de tenir compte de nouvelles perspectives et ainsi de prendre des décisions éclairées.

En tant que présidente et chef de la direction, je crois que ce dialogue continu et constructif est essentiel tant pour EDC que pour les entreprises canadiennes actives sur les marchés internationaux. C'est d'ailleurs pourquoi il nous faut bien comprendre de quelle façon la Société peut utiliser au mieux son influence dans l'adversité. Dans le cadre de notre [plan d'exécution de la Politique sur les droits de la personne](#), nous consulterons les parties prenantes en vue de tracer la voie pour l'année à venir. Nous espérons pouvoir compter sur Amnistie internationale Canada dans cette entreprise majeure.

Cordialement,



Mairead Lavery  
Présidente et chef de la direction,

C. c. : Mary Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international